

PREAVIS MUNICIPAL

N°03 / 2018

AU CONSEIL GENERAL

concernant

**L'adoption d'un addendum au Règlement communal
sur la protection des arbres**

DELEGUEE MUNICIPALE : Mme Gudrun Russig, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 – Préambule

La commune de Signy-Avenex bénéficie d'un Règlement communal sur la protection des arbres, approuvé par le Conseil d'Etat le 03 mai 2007.

Avec pour objectif de préserver les arbres-biotopes, habitats du Grand capricorne et du Lucane cerf-volant, un addendum doit être intégré à notre Règlement communal sur la protection des arbres.

2 – Contrat corridors Lac-Pied du Jura

Le Contrat corridors Lac-Pied du Jura est organisé en partenariat entre la DGE (Direction générale de l'environnement), le Conseil régional du district de Nyon et 33 communes selon carte annexée. Le contrat corridors est un outil de mise en œuvre et de financement de mesures en faveur de la biodiversité.

Les animaux se déplacent pour assurer leurs fonctions vitales (nutrition, recherche d'habitats, reproduction, survie face aux prédateurs, etc.). Quant à la flore, les graines ont développé diverses stratégies pour se déplacer dans le territoire (par les animaux, le vent, l'eau, etc.). Pour assurer une amélioration de notre capital de biodiversité, il faut permettre aux espèces de se développer dans des milieux adéquats (habitats, déplacements). Ces milieux constituent le REC (Réseau Ecologique Cantonal).

Dans la zone agricole, les agriculteurs se coordonnent pour la mise en place de réseaux agro-écologiques sur les Surfaces Agricoles Utiles (SAU). Ils reçoivent des soutiens de la Confédération, du Canton, des Communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer le Réseau Ecologique Cantonal (REC) et les Territoires d'Importance Biologique Prioritaire (TIBP).

Les contrats corridors font de même, proposant aux communes et propriétaires privés, une série de mesures dont les objectifs sont similaires sur le territoire hors SAU.

Ainsi, les partenaires des contrats corridors et des réseaux agroécologiques, Confédération, canton, région et communes financent des projets complémentaires permettant l'amélioration de la biodiversité sur le territoire.

Le coût de l'opération qui se déroulera de 2017 à 2020 est de CHF 22'680.-. Le montant sera réparti à raison de 35% pour la DGE, 35% pour la Confédération, 15% pour le Conseil régional et 15% pour les communes.

3 – Mesures de protection du Grand capricorne et du Lucane cerf-volant

Dans le cadre du Contrat corridors Lac-Pied du Jura, deux mesures visent la préservation à long terme du Grand capricorne et du Lucane cerf-volant, insectes strictement protégés au niveau national et européen.

